



Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique
Direction Générale de l'Aviation Civile



FORMULAIRE DE RESERVATION DES MARQUES D'IMMATRICULATION Réf. : F-DSA-700-AIR

Renseignements relatifs à l'immatriculation précédente

- Propriétaire :
- Exploitant :
- Ancienne immatriculation :
- Période de validité du dernier CDN:
- Port d'attache :
- Date de construction :
- Constructeur :
- Type :
- S/N :

Renseignements relatifs à la certification

- N° du CDN de type:
- Date du CDN de type:
- N° de la fiche de navigabilité :
- Edition de la fiche de navigabilité :
- Date de fiche de navigabilité :

Renseignements relatifs à l'aéronef

A. cellule

- Envergure :
- Charge utile :
- Nombre PNT :
- Nombre PNC:
- Nombre Passagers:

B. Fiche technique moteurs

- Constructeur :
- Type :

C. Fiche technique hélice

- Constructeur :
- Type :

Partie réservée à la Direction de L'Aéronautique Civile	
Eligibilité à L'immatriculation :	
Avis favorable <input type="checkbox"/>	Avis défavorable <input type="checkbox"/>
Les marques d'immatriculation suivantes sont réservées à l'aéronef susvisé :	
<div style="border: 2px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">CN-</div>	
Signature et cachet du responsable de l'immatriculation Date :	

NOTA 1 : Les marques d'immatriculation sont réservées pour une période de trois (3) mois ; Ce délai dépassé, la réservation sera annulée.

NOTA 2 : Lorsque le type d'aéronef n'a jamais figuré sur le registre marocain, le postulant est tenu de déposer à la DAC tous les documents jugés nécessaires à l'acceptation du type

NOTA 3 : La combinaison des lettres utilisées ne doivent pas pouvoir être confondues :

- Avec les groupes de cinq lettres employées dans le code international des signaux, deuxième partie,
- Avec les groupes de trois lettres commençants par la lettre Q employés dans le code Q
- Avec le signal de détresse SOS, ou avec tous les autres signaux d'urgence analogues, notamment les signaux XXX, PAN et TTT du règlement des télécommunications internationales.